

C3D STAPS

Attendus et critères généraux d'examen des vœux Parcoursup 2023

Coordination : Aurélien Pichon (Président de la C3D STAPS) et Stéphane Bellard (Vice-Président C3D STAPS chargé de l'orientation)

Groupe de Travail :

- Membres du CA de la C3D STAPS : Aurélien Pichon (STAPS Poitiers), Hugues Rolan (STAPS Sorbonne Paris Nord Bobigny), Philippe Mathé (IFEPSA), Stéphane Bellard (STAPS Nantes), Léo Gerville-Réache (STAPS Bordeaux), Armel Crétual (STAPS Rennes 2),
- Experts : Franck Morel (STAPS Université de Bourgogne) et Jérémy Pierre (STAPS Gustave Eiffel, Marne La Vallée)
- ANESTAPS : Timothée Brun (Président)

Attendus nationaux communs à toutes les formations de licence STAPS

Après une première expérience liée à la réforme du baccalauréat en 2021, la Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS) propose en 2022 une nouvelle version de ses modalités de classement des candidatures Parcoursup. Conformément aux principes votés par le Conseil d'Administration de la C3D STAPS le 25 octobre 2022, les Commissions d'Examen des Vœux (CEV) de chaque composante STAPS délivrent un score à tous les candidats, après une lecture qualitative des dossiers. Ce score permet d'élaborer le classement différencié des candidats aux formations STAPS et/ou aux formations STAPS/LAS.

Le nouveau dispositif reprend la logique précédemment mise en avant par la C3D STAPS et repose sur 5 attendus évalués chacun sur 30 points, correspondant aux compétences souhaitées à l'entrée en formation en STAPS :

- Attendu 1 : Disposer de compétences scientifiques
- Attendu 2 : Disposer de compétences argumentaires et littéraires
- Attendu 3 : Disposer de compétences sportives
- Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes
- Attendu 5 : Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS

Les scores des attendus 1 et 2 sont déterminés grâce aux résultats scolaires obtenus au cours des 3 trimestres (ou 2 semestres) de première et des 2 premiers trimestres (ou premier semestre) de terminale. En cas de redoublement, les résultats pris en compte sont ceux de l'année de redoublement.

Les scores des attendus 3 et 4 sont déterminés à partir d'un questionnaire à remplir obligatoirement dans Parcoursup. Les candidats doivent positionner leur niveau en répondant à 4 questions, puis déposer impérativement les pièces justificatives des niveaux déclarés.

Le score de l'attendu 5 est calculé différemment selon que le candidat est bachelier de l'année ou réorienté.

Les 5 attendus ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance pour aboutir à un score sur 150 points. Cette logique qui valorise les compétences fortes des candidats est présentée ci-dessous pour chacun des attendus, dans le cadre du nouveau baccalauréat.

Les modalités d'appréciation des baccalauréats antérieurs ont été conservées pour le calcul des scores des candidats à la réorientation. Des ajustements sont mis en œuvre par les CEV afin de normaliser les chances d'accès des bacheliers de l'année 2023 et celles des bacheliers des années antérieures.

Les candidats aux formations STAPS/LAS sont traités en première intention avec les règles nationales de la C3D STAPS, mais sont soumis à des ajustements en fonction des orientations prises par les CEV locales et des spécificités d'orientation des candidats aux LAS. Ces ajustements sont généralement précisés dans les attendus locaux, propres à chaque organisme de formation.

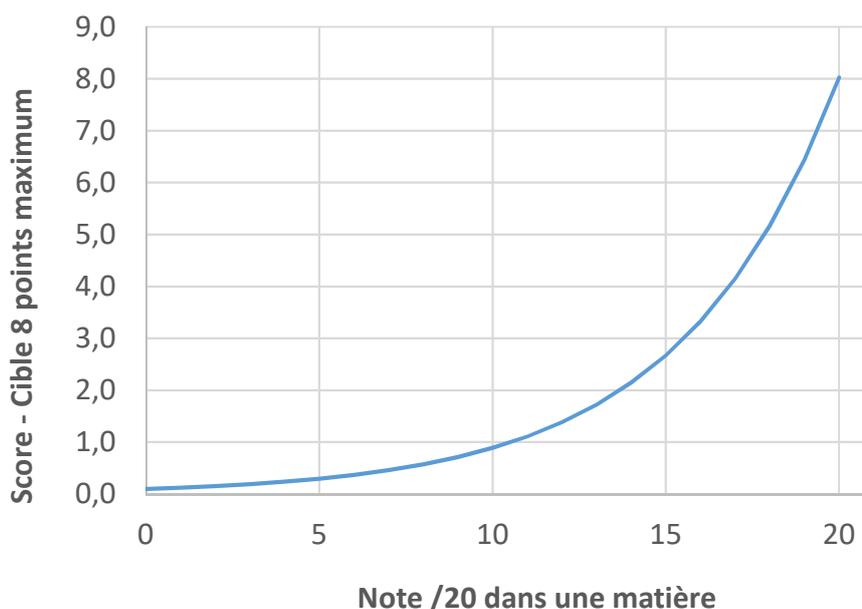
Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 1 (Compétences scientifiques) et l'attendu 2 (Compétences littéraires et argumentaires)

La répartition du nombre de points obtenus dans chaque domaine de compétence est explicitée de façon simplifiée ci-dessous.

Sur la base des résultats scolaires et des notes extraites de Parcoursup une transformation exponentielle est appliquée afin de valoriser les compétences fortes des candidats et éviter les ex-aequo.

Les scores sur 30 points ne sont donc pas le reflet direct des notes des candidats et une note de 15/20 peut conduire à un score de 1,5/4,5 pour une matière donnée ou de 2,67/8 pour une autre en fonction des scores maximaux possibles (cf figure ci-dessous).

Les séries non représentées et plus confidentielles sont scorées manuellement selon le même principe par les CEV locales.



Les tableaux ci-après indiquent les scores (arrondis) obtenus au travers de cette transformation pour chaque matière et chaque série de bac.

Quelles que soient les séries de baccalauréat, les résultats obtenus lors d'épreuves terminales nationales (ETN) sont davantage valorisés que les résultats obtenus en contrôle continu (CC). Les calculs sont établis matière par matière et année par année :

- En première : 60% ETN et 40% CC pour chaque discipline d'enseignement lorsqu'il y a une épreuve terminale anticipée dans cet enseignement, sinon 100% CC
- En terminale : 60% ETN et 40% CC pour chaque discipline d'enseignement lorsqu'il y a une épreuve terminale nationale dans cet enseignement, sinon 100% CC

- **Les enseignements communs**

- Pour les bacs généraux :

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques 40% des 30pts, soit 12pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 60% des 30pts, soit 18pts	Attendu 3 Compétences en APS 27% des 30pts, soit 8pts
Français (voir le programme de 1re)		40% (7,2pts)	
Histoire géo (voir le programme de 1re générale et 1re techno , de terminale générale et terminale techno)		15% (2,7pts)	
Enseignement moral et civique (voir le programme de 1re et de terminale)		5% (0,9pt)	
Langues vivantes A et B (voir le programme de 1re et terminale)		10% (1,8pts)	
EPS (programmes obligatoire)			100% (8pts)
Philosophie (voir le programme de terminale générale et terminale techno)		30% (5,4pts)	
Enseignement scientifique : code, intelligence artificielle, bioéthique, grands enjeux environnementaux (voir le programme de 1re et de terminale)	100% (12pts)		

- Pour les bacs technologiques :

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques 40% des 20pts, soit 8pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 60% des 20pts, soit 12pts	Attendu 3 Compétences en APS 27% des 30pts, soit 8pts
Français (voir le programme de 1re)		40% (4,8pts)	
Histoire géo (voir le programme de 1re générale et 1re techno , de terminale générale et terminale techno)		15% (1,8pts)	
Enseignement moral et civique (voir le programme de 1re et de terminale)		5% (0,6pts)	
Langues vivantes A et B (voir le programme de 1re et terminale)		10% (1,2pt)	
EPS (programmes obligatoire)			100% (8pts)
Philosophie (voir le programme de terminale générale et terminale techno)		30% (3,6pts)	
Mathématiques (voir le programme de 1re et de terminale)	100% (8pts)		
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) C1 - Langue française littératures et autres arts : Français C2 – Langues et cultures étrangères : Langues Vivantes C3 - Pratiques physiques, sportives et artistiques : EPS C4 - Mathématiques et technologie de l'informatique et du multimédia C5- Culture humaniste et citoyenneté : philosophie, histoire géographie, éducation socio-culturelle, éducation morale et civique	100% (8pts)	40% (4,8pts) 20% (2,4pts) 40% (4,8pts)	100% (8pts)

- **Les enseignements de spécialités**

- Tous les parcours de spécialités sont pris en compte.
- Une valorisation plus importante est attribuée aux candidats qui choisissent des spécialités renforçant les attendus 1 puisqu'ils sont moins représentés dans l'ensemble commun.

Les enseignements de spécialité en **classe de première pour la voie générale** :

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques 30% des 30pts, soit 9pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 20% des 30pts, soit 6pts
Arts		33,3% (2pt)
Biologie écologie	33,3% (3pts)	
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		33,3% (2pts)
Humanités, littérature et philosophie		33,3% (2pts)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales		33,3% (2pts)
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité		33,3% (2pts)
Mathématiques	33,3% (3pts)	
Numérique et sciences informatiques	33,3% (3pts)	
Physique-chimie	33,3% (3pts)	
Sciences de la vie et de la Terre	33,3% (3pts)	
Sciences de l'ingénieur	33,3% (3pts)	
Sciences économiques et sociales	33,3% (3pts)	
Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	33,3% (3pts)	

Les enseignements de spécialité en **classe de terminale pour la voie générale** :

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques 30% des 30pts, soit 9pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 20% des 30pts, soit 6pts
Arts		50% (3pts)
Biologie écologie	50% (4,5pts)	
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques		50% (3pts)
Humanités, littérature et philosophie		50% (3pts)
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales		50% (3pts)
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité		50% (3pts)
Mathématiques	50% (4,5pts)	
Numérique et sciences informatiques	50% (4,5pts)	
Physique-chimie	50% (4,5pts)	
Sciences de la vie et de la Terre	50% (4,5pts)	
Sciences de l'ingénieur	50% (4,5pts)	
Sciences économiques et sociales	50% (4,5pts)	
Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	50% (4,5pts)	

Les enseignements de **spécialité dans les séries technologiques** (moyenne 1^{re} et terminale) :

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques 60% des 20pts, soit 12pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 40% des 20pts, soit 8pts
Sciences et technologies de laboratoire (STL) :	100% (12pts)	
Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)		100% (8pts)
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	100% (12pts)	
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	66,6% (8pts)	
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	66,6% (8 pts)	
Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)		100% (8pts)
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)		100% (8pts)
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)	66,6% (8 pts)	

- **Les options**

- Bonus attribué dans l'attendu 1, 2 ou 3 dans la limite de 30 points maximum, en appliquant la règle de la fonction exponentielle sur la note absolue

Discipline	Attendu 1 Compétences scientifiques	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires	Attendu 3 Compétences en APS
Arts		2pts	
LCA		2pts	
EPS (<i>option</i>)			3pts
LV3		2pts	
Mathématiques expertes	2pts		
Mathématiques complémentaires	2pts		
Droit et grands enjeux du monde contemporain		2pts	

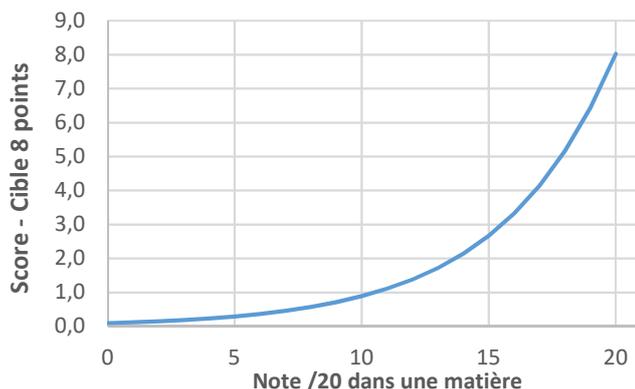
- **Baccalauréats professionnels**

Enseignement commun	Attendu 1 Compétences scientifiques 6 pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 6 pts
Enseignement moral et civique		2pts
Français		2pts
Histoire-géographie		2pts
Mathématiques	2pts	
Physique-chimie	2pts	
Prévention-santé-environnement	2pts	

Spécialités de bac professionnel	Attendu 1 Compétences scientifiques 4pts	Attendu 2 Compétences littéraires et argumentaires 4pts
Moyenne générale dans la spécialité en classe de première	2pts	2pts
Moyenne générale dans la spécialité en classe de terminale	2pts	2pts

Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 3 : Compétences sportives

- Les notes d'EPS sont évaluées sur 8pts (score après transformation exponentielle sur la note absolue selon schéma ci-dessous)



- La question n°1 posée dans le questionnaire Parcoursup permet de positionner le ou la candidat-e au plus haut niveau de ses pratiques sportives ou artistiques en dehors de l'EPS. Le tableau page suivante précise le nombre de points attribués pour chaque niveau (maximum 22 points).
- Un modèle d'attestation C3D STAPS incluant le numéro parcoursup est désormais téléchargeable pour pouvoir justifier ce niveau de pratique. En cas d'absence de pièce justificative conforme aux indications figurant dans le tableau ci-dessous, le ou la candidat-e ne sera pas valorisé-e pour cette question.

Question 1 Parcoursup STAPS : Tableau de cotation des niveaux de pratique sportive ou artistique et document exigé pour en attester (en rouge)

	Hors institution	Sport scolaire (UNSS / UGSEL)	Sport fédéral	Activités physiques artistiques ou émergentes	Pts
a	Pratique sportive occasionnelle (<i>Justification inutile</i>)				0
b	Pratique sportive régulière hors institution (<i>Justification inutile</i>)	Loisir (<i>Justification inutile</i>) ou Niveau départemental (<i>Licence en cours</i>)	Loisir (<i>Licence en cours</i>)	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc.) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association depuis moins de 3 ans (<i>Justification inutile</i>)	2
c		Niveau régional (<i>Attestation du professeur d'EPS</i>)	Niveau départemental (<i>Niveau actuel, attesté par le président du club</i>)	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc.) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association avec représentations depuis plus de 3 ans (<i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i>)	7
d		Niveau national (<i>Attestation du professeur d'EPS</i>) ou Membre d'une section sportive scolaire en lycée (<i>Attestation du responsable de la section</i>)	Niveau régional (<i>Niveau actuel, attesté par le président du club</i>)	Conservatoire régional de danse ou Ecole de cirque niveau régional (<i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i>)	10
e			Niveau national ou membre d'un pôle espoir hors liste ministérielle (<i>Niveau actuel, attesté par le président du club ou par le directeur du pôle</i>)	Conservatoire national de danse ou Ecole nationale supérieure des arts du cirque (<i>Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association</i>)	14
f			Sportif de haut niveau sur liste ministérielle élite, senior ou relève (<i>Pas de justificatif à fournir</i>) ou Sportif professionnel (<i>Attestation du président du club</i>) ou Sportif en centre de formation professionnelle (<i>Attestation du directeur du centre</i>)	Membre d'une troupe professionnelle dans les activités artistiques depuis au moins 2 ans (<i>Attestation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles</i>)	22

- L'option EPS fait l'objet d'un bonus de 3 points (exponentielle sur note absolue). L'application de ce bonus ne peut faire excéder 30 points pour l'attendu n°3.
- Rappel : la spécialité Education Physique, Pratiques et Culture Sportives (EPPCS) est traitée dans l'attendu n°1 afin d'être valorisée au maximum pour un enseignement de spécialité.

Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

- Les candidats doivent répondre à 2 questions dans le questionnaire Parcoursup permettant de positionner leur plus haut niveau dans cet attendu. Pour chaque question, les tableaux ci-dessous précisent le nombre de points attribués aux niveaux de réponse possibles, ainsi que les justificatifs à fournir.
- Le document exigé est la copie du diplôme ou une attestation réalisée par une personne compétente (Modèle d'attestation téléchargeable dans Parcoursup pour les questions 2 et 3).
- Attention : en cas d'absence de pièce justificative conforme aux indications figurant dans le tableau ci-dessous, les réponses ne seront pas valorisées.

- Question 2 : qualifications ou engagements dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative ? /15 points (Une seule pièce ou attestation à déposer pour le plus haut niveau validé)

Niv	Secourisme	Arbitrage	Engagement civique, citoyen ou associatif	Pts
a	Formation scolaire au secourisme <i>(Justification inutile)</i>		Cours d'enseignement moral et civique en lycée <i>(Justification inutile)</i>	1
b		Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau départemental <i>(Certification fédérale)</i>	Délégué de classe au lycée <i>(Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir)</i> <u>ou</u> Jeune officiel UNSS (autre que arbitre/juge et coach) <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	3
c	Prévention et Secours Civique de niveau 1 <i>(Attestation PSC1)</i> <u>ou</u> Sauveteur Secouriste du Travail <i>(Attestation SST)</i>	Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau régional <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau départemental <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Membre d'une instance lycéenne : Conseil d'Administration, Conseil de discipline, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, ... <i>(Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir)</i> <u>ou</u> Membre du conseil d'administration d'une association extra-scolaire <i>(Attestation du président)</i>	6
d	Premiers secours en équipe niveau 1 <i>(Attestation PSE1)</i>	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau départemental <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau régional <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Président d'une association <i>(Attestation de la préfecture ou procès-verbal de l'Assemblée Générale électorale)</i>	9
e	Premiers secours en équipe niveau 2 <i>(Attestation PSE2)</i> <u>ou</u> Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique <i>(BNSSA)</i>	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau régional minimum <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau national <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	Service civique réalisé ou en cours <i>(Attestation du ou de la responsable de l'organisme d'accueil)</i> <u>ou</u> Assistant d'éducation ou Assistant de Vie Scolaire pendant un an <i>(Attestation de l'employeur)</i>	12
f			Engagé comme pompier volontaire <i>(Attestation du chef de centre)</i>	15

- Question 3 : qualifications ou expériences d'encadrement / 15 points (Une seule pièce ou attestation à déposer pour le plus haut niveau validé)

Niv	Qualification ou Expériences d'encadrement	Pts
a	Aucune qualification ou expérience d'encadrement	0
b	Service National Universel (SNU) complet, incluant une mission d'intérêt général <i>(Certificat)</i> <u>ou</u> Co-encadrement bénévole ponctuel au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative <i>(Attestation du président de l'association)</i>	1
c	Stage théorique Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur <i>(Certificat)</i> <u>ou</u> Jeune coach UNSS <i>(Attestation du professeur d'EPS)</i>	3
d	Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 1 <i>(Certification fédérale)</i> <u>ou</u> Encadrement bénévole régulier (hebdomadaire) au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative pendant un an <i>(Attestation du président de l'association)</i>	6
e	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur complet <i>(BAFA)</i> <u>ou</u> Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 2 <i>(Certification fédérale)</i>	9
f	Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de moins de 2 mois cumulés dans le champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être <i>(Attestation de l'employeur)</i>	12
g	Certificat de qualification professionnelle <i>(CQP)</i> <u>ou</u> Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport <i>(BP JEPS)</i> <u>ou</u> Titre à Finalité Professionnelle <i>(TFP)</i> d'encadrement sportif <u>ou</u> Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de plus de 2 mois cumulés dans le champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être <i>(Attestation de l'employeur)</i>	15

Critères généraux d'examen des vœux pour l'attendu 5 : Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS

- Pour les candidats passant leur baccalauréat cette année, les indications figurant dans la « fiche avenir » sont évaluées à hauteur de 30 points selon les modalités suivantes :

		Peu démontré	Assez satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Tous Bacs	Méthode de travail	0	2	4	8
	Autonomie	0	1	4	8
	Engagement citoyen, esprit d'initiative	0	1	2	4
	Capacité à s'investir	0	1	2,5	5
	Capacité à réussir	0	1	2,5	5

- L'étude du projet de formation motivé du candidat permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5
- Les candidats passant leur baccalauréat cette année et décidant de faire valoir leur participation au dispositif « Cordées de la réussite » bénéficieront d'un bonus de 2 points.
- Pour les candidats en réorientation après avoir engagé des études post bac, le score sur 30 points est obtenu selon les modalités suivantes :
 - La fiche avenir n'est pas prise en compte.
 - La somme des scores des attendus 1 à 4 /120 pts ramenée sur 30 pts et correspond au score de l'attendu 5.
 - Les CEV peuvent décider de valoriser les parcours post bac, par exemple en prenant en compte le nombre d'ECTS validés dans des études supérieures. Dans ce cas, les modalités d'évaluation sont précisées dans les critères locaux d'examen des vœux.
 - Dans cette perspective, nous conseillons aux candidats en réorientation de déposer les relevés de notes ou attestations permettant de justifier le nombre d'ECTS qu'ils ont validés.
- Afin d'évaluer leurs compétences et leur niveau de préparation, tous les candidats à une inscription en STAPS sont invités à réaliser le test d'Auto-Positionnement en Ligne des Lycéens (ApLLy) :



www.aplly.c3d-staps.fr

Ce test, passé de manière totalement anonyme, repose sur des données statistiques dont la fiabilité est vérifiée chaque année. Les membres des CEV n'ont aucun moyen d'en utiliser les résultats à des fins de classement des dossiers.